



Demande de réinspection à l'arrivage

Renseignements sur le demandeur : La demande de réinspection doit être présentée dans les cinq jours civils suivant la date de l'inspection initiale. Il faut envoyer toute demande au silo terminal réceptionnaire et à la Commission canadienne des grains par courriel, à reinspection@grainscanada.gc.ca, ou par télécopieur, au 204-983-7550.

Demandeur de la réinspection (cocher) ☐ Expéditeur ☐ Réceptionnaire (Le demandeur recevra une facture de la CCG.)		Identification de l'échantillon (inclure la variété au besoin)	
Date de l'inspection initiale	JJ MM AAAA / /	Inspection initiale effectuée par : (cocher) ☐ Silo terminal ☐ Tiers autorisé	
Silo terminal agréé réceptionnaire		Expéditeur	
Adresse		Code postal	Adresse
N° de téléphone		Courriel	N° de téléphone
Courriel		Courriel	
Grade initial attribué :			
Type de réinspection (choisir tout type exigé) *Échantillon d'au moins 1 kg requis	☐ Grade	☐ Taux d'impuretés	☐ Teneur en protéines
			☐ Teneur en eau (soumis dans un contenant étanche)
			☐ Autres facteurs de qualité (à préciser)
Déclaration relative au grain de l'Ouest canadien			
L'échantillon identifié ci-dessus est déclaré comme étant du blé (cocher une case) :			
☐ CWRS	☐ CWRW	☐ CWES	Orge OC ☐ Brassicole ☐ Alimentaire ☐ À des fins générales
☐ CPSR	☐ CPSW	☐ CWAD	Autres : (à préciser) Grain ☐ Variété enregistrée ☐ Variété non enregistrée
☐ CWSWS	☐ CWHWS	☐ CWSP ☐ CNHR	
Je, soussigné, reconnais que, pour être admissible, la variété doit être enregistrée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments comme admissible selon le type de produit (p. ex. blé, orge, lin, pois, canola, moutarde, etc.). Je reconnais en outre que, dans le cas du blé et de l'orge, la variété doit figurer sur une liste des variétés désignées de la Commission canadienne des grains.			
Nom (en lettres moulées) :		Signature :	

À remplir par la Commission canadienne des grains : examen par l'inspecteur en chef



N° de fichier :	Date :	☐ Demande reçue après le délai de cinq jours	☐ Le demandeur souhaite l'analyse de l'échantillon soumis. ☐ Le demandeur souhaite le rejet de l'échantillon.
<u>Résultats de l'examen par l'inspecteur en chef :</u>			
☐ Grade maintenu ☐ Grade non maintenu	Certificat de l'expéditeur ☐ Site FTP ☐ Certificat imprimé	Certificat du réceptionnaire ☐ Site FTP ☐ Certificat imprimé	

Envoyer les échantillons soumis aux fins de réinspection à l'adresse suivante :
Commission canadienne des grains, 303, rue Main, bureau 800, Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8